Martigny, lundi 27 février 1950. *90e année* *No 25.*

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 12.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 18.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 20.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 26.50
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT À MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces : Publicitas Sion, tél. 2 12 36
Rédaction : Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces : Publicitas Martigny, tél. 6 10 31

ANNONCES — RÉCLAMES

le mm.-ligne ou son espace		le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm.
10 ct.	CANTON	22 ct.
13 ct.	SUISSE	30 ct.
13 ct.	ÉTRANGER	30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

RÉGIE DES ANNONCES : PUBLICITAS S. A., SION ET MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE ET SUCCURSALES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES

Voici mon journal. mais, ai-je ma provision de Players Virginia N°6

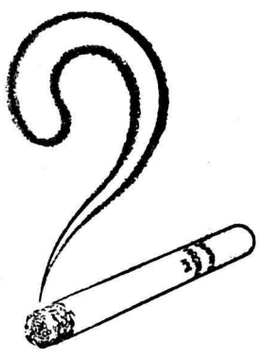

Tempête dans un verre d'eau ?

(De notre correspondant particulier)

Le chroniqueur fédéral aurait dû se borner, aujourd'hui, à mentionner le récent discours du Chef du Département militaire fédéral relatif au problème de notre défense nationale, rappeler que notre neutralité est inamovible et qu'en cas d'agression, nous mènerions le jeu avec les adversaires de celui qui s'aviserait d'envahir notre territoire. En somme, ce sont là des choses suffisamment connues et admises de tous — sauf de ceux qui en sont encore à distinguer entre envahisseur capitaliste ou envahisseur « démocrate ». Passons.

Un petit nuage bien inattendu est venu obscurcir notre ciel politique, comme ces nébulosités alpines qui n'assombrissent l'horizon que pour mieux nous faire apprécier la pureté du firmament, quelques instants après. Nous voulons parler du différend diplomatique qui a surgi, à vrai dire au moment où l'on s'y attendait le moins, entre l'Egypte et la Suisse. Au moment le plus inattendu, disons-nous, car nos relations avec le pays des Pharaons ne semblaient jamais avoir été plus cordiales qu'à l'heure actuelle. Le voyage du général Guisan l'a plus qu'abondamment prouvé. Notre illustre compatriote a été reçu avec les marques de la plus sincère courtoisie et amitié par le gouvernement égyptien. Nous nous apprêtions à négocier avec les mandataires du Roi Farouk un nouveau traité de commerce qui devait être amplement profitable pour nos deux pays. Et chacun sait et a pu apprécier à sa juste valeur le rôle humanitaire joué par la Suisse lors du différend qui a opposé le monde arabe et les pionniers du nouvel Etat israélite. (N'oublions pas non plus la réception si cordiale dont le souverain égyptien fut l'objet dans la ville fédérale il y a quelques années). Au surplus, les représentants diplomatiques de l'Egypte qui se sont succédés à Berne au cours de ces dernières années n'ont jamais fait mystère de leur sincère sympathie pour notre pays et pour son rôle traditionnel sur le plan international.

Comment expliquer ce nuage ? Il est dû à quelques articles parus dans des quotidiens ou des hebdomadaires suisses, qui se sont permis des incursions dans la vie privée du Souverain égyptien. Ce goût du « piquant » peut produire, parfois, de singuliers effets. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que notre Département politique est alerté par des représentations diplomatiques étrangères, pour des publications de presse. Nos autorités n'ont en général d'autre ressource que d'invoquer la liberté dont jouit la presse suisse et d'inviter les gazettes intéressées à mettre une sourdine à leurs commentaires. Ces rappels discrets sont généralement suivis des effets désirés, tant notre corps journaliste est conscient de ses devoirs professionnels vis-à-vis du pays et de ses intérêts supérieurs. Il y a, d'autre part, des susceptibilités qui nous paraissent excessives, à nous démocrates suisses, habitués à nous exprimer en toute liberté sur les faits et gestes de nos pouvoirs publics et sur les événements du dehors. Durant la seconde guerre mondiale, une démarche pressante fut faite de la part des diplomates de l'Axe accrédités à Berne, afin d'exiger que nos journaux ne montent pas en épingle les communiqués de guerre des Alliés, quitte à reléguer au second plan ceux de l'Allemagne et de l'Italie. Ce sont là des sautes d'humeur que nous ne pouvons négliger, quelque ombrageux que soit notre désir de nous exprimer en toute liberté sur les affaires d'autrui. Dans le cas particulier, l'« incident » est certainement très regrettable, mais on vit rapidement qu'il serait facile de le ramener à ses justes proportions. Un communiqué officiel émanant du Caire a mis les choses au point en précisant que ce différend n'aurait pas pour conséquence d'interrompre les pourparlers économiques entre l'Egypte et la Suisse. Réjouissons-nous de cet épilogue. La Suisse, comme chacun le sait, n'a d'autre désir que d'entretenir des rapports de sincère amitié avec tous les pays du monde, y compris le royaume de S. M. le Roi Farouk, avec lequel nos rapports ont été empreints de vive sympathie. Les Etats-Unis viennent de nous confier la sauvegarde de leurs intérêts en Bulgarie. On continuera à avoir confiance dans notre probité. Raison de plus de dissiper sans retard le petit nuage mentionné ci-haut !

P.

Quelques renseignements intéressants sur la lutte contre la tuberculose en Valais

(Lors de la dernière séance tenue par le corps médical valaisan, M. le Dr Calpini a eu l'occasion d'exposer, avec une particulière franchise, le problème présenté par la lutte contre la tuberculose sur le territoire de notre canton. Nous pensons intéresser les lecteurs en donnant un bref aperçu de cette conférence).

La tuberculose est une maladie à caractère à la fois social et individuel. Par les soins prolongés qu'elle impose au malade, par le bouleversement intervenu dans chaque famille où le chef est atteint, par le caractère permanent du danger d'infection et de propagation elle présente aux pouvoirs publics des problèmes qui ne sauraient être traités sans leur intervention. Il ne faut pas oublier que, dans la société moderne où le droit de se faire soigner s'est établi comme le droit au travail, une certaine partie de la population ne peut s'adresser qu'à la médecine dite publique. En Valais, et particulièrement dans nos vallées de montagne, nombreux sont ceux qui, atteints de tuberculose, faute de moyens suffisants, ne peuvent s'assurer les traitements nécessaires, et nombreux aussi sont ceux qui restent des foyers d'infection pour leur entourage, faute d'une organisation suffisamment développée pour s'occuper d'eux. Il convient de reconnaître que bien souvent des malades atteints de tuberculose refusent tous les soins ou toute hospitalisation, par crainte d'être, pour les leurs et leurs concitoyens, l'objet d'une douloureuse incompréhension. Cette appréhension s'explique par le fait que les problèmes de la tuberculose n'ont pas encore été suffisamment présentés et expliqués à nos populations. Certains préjugés anciens subsistent et qu'il convient de combattre. Quelle part l'autorité, soutenue par des organisations privées spécialisées, peut-elle prendre dans la lutte contre cette maladie ?

Etudions tout d'abord les bases légales sur lesquelles est établie une telle lutte. La loi fédérale du 13 juin 1928 est la véritable charte d'organisation de tout notre système actuel. Elle a été suivie de plusieurs ordonnances dont l'une a jeté les principes sur lesquels allait se développer la réassurance contre la tuberculose. Chaque caisse-maladie peut librement adhérer à des organisations, moyennant le versement d'une cotisation allant de Fr. 4.25 à Fr. 2.10 par année. Les assurés des caisses ayant souscrit à la réassurance reçoivent en cas d'atteinte par la tuberculose, une somme allant de Fr. 4.— à Fr. 8.— par jour, pour couverture des frais d'hospitalisation et médicaments pharmaceutiques. Ces prestations sont garanties durant une durée de 720 à 1080 jours et sur une période consécutive de 5 ans. Malgré ces avantages, nombreux sont ceux qui n'en bénéficient pas et 60 % seulement des caisses-maladies du Valais assurent leurs membres contre la tuberculose. Il y a lieu de signaler également qu'à la suite d'ordonnances récentes, il est prévu que l'Etat participe financièrement aux interventions chirurgicales importantes et aux traitements par des médicaments spécifiques particulièrement coûteux : streptomycine, P. A. S.

La loi qui a été refusée par le peuple en mai dernier avait pour but de compléter celle de 1928 par l'adjonction de certaines mesures que l'expérience avait dictées comme nécessaires. Si, entachée d'erreurs psychologiques, telles que l'introduction d'un examen obligatoire, elle fut repoussée, elle eût présenté un caractère social correspondant exactement aux besoins actuels. A titre d'exemple, les familles dans la gêne auraient reçu, en l'absence de leur chef, une indemnité journalière qui leur eût permis de subsister. Le Valais eût particulièrement bénéficié d'une telle disposition. On ne l'a pas toujours compris.

Sur le plan cantonal, nous sommes sous le régime du décret d'exécution de 1932, qui ne fait que reprendre, dans son ensemble, les termes de la loi fédérale. Il serait souhaitable que ce décret fut repris et adapté aux besoins d'organisation dont nous disposons pour lutter contre la tuberculose. Le Conseil d'Etat s'est penché tout dernièrement sur ce problème et a chargé le Service d'hygiène de faire des propositions dans ce sens.

Quel est l'appareil auquel nous pouvons faire appel ? La lutte préventive est confiée aux Ligues antituberculeuses. Ces dernières sont au nombre de 17. Elles se sont assuré la collaboration d'un corps de médecins spécialisés, médecins de ligues et infirmières-visiteuses dont la somme de dévouement est difficile à exprimer. Il faut créer un véritable réseau de dépistage parmi les écoles, parmi la population. Il faut renseigner le public sur ce qu'est la tuberculose, comment la combattre. Si possible, il faut chercher à participer dans une mesure, si faible soit-elle, aux frais de cures éventuelles. De plus, il est nécessaire de suivre les anciens malades bien longtemps encore après leur retour du sanatorium. Tout ce travail se cristallise autour du dispensaire antituberculeux, dans lequel un médecin phtisiologue met toute sa science à la disposition des Ligues. Qui dit dispensaire pense à l'inlassable travail de l'infirmière-visiteuse. C'est elle qui organise le dispensaire, qui, jour après jour, se rend de maison en maison pour s'occuper de ceux qui attendent des conseils et du réconfort. C'est elle qui, en étroite collaboration avec le médecin, trame tout le filet d'une lutte bien organisée, travail délicat, travail obscur, souvent incompris ; et que de qualités demande le titre d'infirmière-visiteuse : abnégation, courage, et surtout, doigté et discrétion. Les ligues disposent d'une vingtaine d'infirmières-visiteuses.

C'est plus de Fr. 200.000.— par année que dépensent nos différentes ligues. Et plusieurs d'entre elles, faute de moyens suffisants, ne disposent pas d'infirmière-visiteuse. C'est avec une moyenne minima de Fr. 2.— par âme de population qu'il faudrait pouvoir compter, ce qui porterait les sommes dont disposent les ligues à plus de Fr. 300.000.— par année. Comment les trouver ? Il faut pouvoir compter sur l'appui de la Confédération et du canton, et cette participation doit assurer pour le moins le 50 % des dépenses engagées. Le reste doit venir des communes. Nombreuses sont celles qui participent à cette tâche par le versement annuel de Fr. 0.50 à Fr. 1.— par tête de population. Le surplus doit venir des dons du public. Si les kermesses, tombolas, autres manifestations permirent aux Ligues de vivre durant la période de guerre, où elles étaient seules autorisées à organiser de telles manifestations, ce n'est plus le cas actuellement. Cet apport bénévole ne doit pas être une condition sine qua non d'existence et du développement de nos ligues. Une ligue de nos districts de montagne, qui récoltait annuellement la somme coquette de Fr. 9 à 10.000.— parmi la population durant les années de guerre, a vu ce montant diminuer à Fr. 700.— en 1948. Les lourdes charges qui grèvent nos Ligues ne sont pas sans causer de gros soucis aux personnalités qui les dirigent. Peut-être a-t-on trop tendance, dans l'opinion publique, d'en dénaturer le but en en attendant des prestations qu'en principe elles n'auraient pas à fournir, telles que participation aux cures de malades. Leur travail est préventif, et cette tâche est plus que suffisante.

Sur l'initiative des ligues, et sous la généreuse impulsion de donateurs, tels que Mmes Mercier et Wander, le Valais dispose de plusieurs préventoriums pour enfants : à Montana, Blusch, Finhaut, Illiez. Ces établissements sont prêts à accueillir nos enfants atteints de primo-infection, et particulièrement exposés à l'infection. Ils disposent de 200 lits pour les recevoir, mais nombreux sont les enfants qui ne peuvent profiter de stabiliser à tout jamais une santé fragile. Pour les enfants délicats, comme pour ceux qui ont besoin d'un repos mérité, nous disposons aussi de colonies de vacances.

La Fédération valaisanne des ligues ne dispose pas de crédits lui permettant de remplir normalement sa tâche. Il y aurait lieu de créer un secrétariat cantonal coordinant les activités de nos ligues. Il y aurait lieu également d'intensifier la propagande, d'organiser la vaccination au B.C.G. Il faut établir des contacts plus étroits avec les autorités et le corps médical, avec les associations fédérales et cantonales s'occupant de lutte contre la tuberculose. Un projet est à l'étude qui a déjà rencontré l'approbation de principe du Conseil d'Etat, tendant à fournir aux Ligues et à leur fonctionnement, en plus des moyens actuels, des disponibilités financières permettant à ces dernières d'aller de l'avant et de ne pas être « strangulées » dans leurs efforts.

A ces établissements de prévention s'ajoute tout notre appareil d'établissements sanatoria pour enfants : Ste-Bernadette et pour adultes : Sanatorium valaisan, Clinique Cécile, tous à Montana. Si l'organisation médicale des établissements précités est une des plus parfaites que l'on connaisse, il n'existe malheureusement aucune organisation sociale. Il y aurait lieu de créer tout un réseau, du malade à sa famille, du malade à ses employeurs, du malade à des organisations de secours divers. Il faudrait, en intéressant à cette tâche toute sorte de corps de métiers, fournir aux malades les éléments de travail leur permettant de s'occuper à bon escient. Car les soins assidus qu'ils reçoivent assurent généralement la guérison, ils doivent être accompagnés de cette nourriture du cœur et de l'âme. Le malade ne doit pas se sentir seul, désœuvré. Les siens ne lui écrivent plus, ou lui font part de leurs soucis ; comment entrer en contact avec eux ? Il existe bien des associations appelées « Das Band » et « L'Amicale » qui ont pour tâche de fournir aux malades du matériel indispensable pour effectuer certains petits travaux. Mais cela n'est qu'un embryon de la tâche à accomplir. Le Chef du service d'hygiène avait proposé la nomination d'une assistante sociale au sanatorium qui eût pu jeter les bases principales de cette

(Suite en 2me page)

Banque Populaire de Martigny
Tél. 6 12 75 — Compte de chèques postaux II c 1000
Capital et réserves : Fr. 1,500,000.—
Crédits commerciaux - Crédits de construction - Prêts hypothécaires et sous toutes autres formes
Dépôts à vue ou à terme en compte courant - Carnets d'épargne - Obligations à 3 et 5 ans
Gérance de titres

BANQUE TISSIÈRES Fils & Cie
MARTIGNY
PRÊTS hypothécaires, billets, comptes courants commerciaux, escompte, crédits de construction avec toutes facilités pour amortissement et remboursement
AGENCES à FULLY, LEYTRON, DORÉNAZ, CHAMOSON ORSIÈRES, BAGNES

BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & Cie S.A.
FONDÉE EN 1871
CAISSE D'EPARGNE
LIVRET NOMINATIF ET AU PORTEUR
BONS DE DÉPOT à 5 ans

Quelques renseignements intéressants sur la lutte contre la tuberculose en Valais

(Suite de la 1re page)

organisation future. Mais ce projet n'a pas éveillé l'intérêt qu'il était en droit d'attendre. Le Grand Conseil a voté, il y a 2 ans, un crédit pour la construction d'une annexe au sanatorium, dont le but était de fournir aux malades des locaux où ils puissent se détendre. Il est inutile de penser à une telle réalisation tant qu'une organisation sociale n'a pas été créée. Cette organisation doit s'étendre non seulement aux malades en traitement au sanatorium, mais à tous ceux qui, de retour chez eux, ne peuvent souvent plus reprendre leur travail coutumier. Que de déchirements, que de soucis laisse-t-on se créer, que de désespoir qu'une organisation sociale pourrait panser en partie, en pleine collaboration avec les ligues. Un médecin de ligue signale que, dans les 37 agglomérations de son district, 31 à 35 tuberculeux bacillaires vivent dans des conditions souvent déplorables. Ce seul exemple laisse à rêver. Il faudrait alors des établissements destinés à donner aux incurables, de même qu'à tous les malades dont l'état de santé nécessite une autre cure que celle du sanatorium, l'occasion d'une vie heureuse et utile ; il faudrait d'autres établissements destinés à faciliter aux patients qui quittent le sanatorium la reprise du travail par leur « réhabilitation » à la vie habituelle. Les moyens financiers actuels ne permettent pas la réalisation immédiate de tels projets, mais il faut les prévoir.

Pour lutter efficacement contre la tuberculose, toutes les forces doivent être réunies et tendre à un travail rationnel et bien organisé : les autorités tant cantonales que communales, le corps médical, les organisations privées spécialisées dans la tuberculose. Le Valais se doit de développer cette lutte et l'affermir, car la tuberculose frappe trop de nos familles modestes, semant la misère et la mort.

(Les idées développées dans cette conférence laissent entrevoir combien furent opportunes les interventions au Grand Conseil de plusieurs députés tendant à ce que la participation financière du canton au travail des ligues ne soit pas affaiblie).

UN OUVRAGE UTILE

Ce titre annonce, vous l'aurez deviné, l'édition 1950-1951 de « l'Indicateur Valaisan ». Cet ouvrage est très connu, puisqu'il parut pour la première fois il y a un quart de siècle. Toutefois, ce que tous ne savent pas, c'est qu'il a fait complètement peau neuve. En effet, « L'Indicateur Valaisan, qui était jusqu'à cette dernière édition la propriété d'un éditeur vaudois, a été acheté par la Société d'Edition de « L'Indicateur Valaisan » S. à r. l. à Sion, constituée à cette fin. L'Indicateur est donc actuellement un « produit » entièrement valaisan, rédigé, imprimé et relié en Valais.

A l'occasion de ce transfert d'éditeur, l'ouvrage en question a été complètement refondu. Et c'est tout naturellement sur la partie des adresses, partie essentielle, qu'ont porté les efforts des éditeurs. Ils ont groupé les adresses d'après un ordre logique, permettant de trouver réunis en une seule rubrique tous les noms de personnes d'une branche donnée. Ainsi plus n'est besoin de parcourir le livre du commencement à la fin pour trouver aux différentes lettres alphabétiques des adresses qui souvent se répétaient. Un exemple : Si vous cherchez des adresses de personnes occupées dans la branche du bois, vous trouvez au mode d'emploi le No 16. Dans chaque localité, vous trouverez sous le No 16 l'adresse de tous les commerçants ou artisans travaillant dans la branche du bois, soit les marchands de bois, les scieries, charpenteries, ébénisteries, menuiseries, fabrique de meubles en bois, etc. « L'Indicateur Valaisan » publie aussi des renseignements sur un certain nombre d'associations professionnelles avec la liste de leurs membres.

Tout ce travail de rédaction, dû aux Editeurs et à la collaboration de M. Emile Biollay-Kort, professeur à Martigny-Ville, est mis en valeur par une présentation typographique impeccable. Cette unité dans la composition typographique n'a été possible que grâce à l'installation Ludlow que possède l'Imprimerie Nouvelle, M. A. Montfort, à Martigny-Ville. Sans cette installation, l'impression de l'Indicateur aurait dû être confiée par fraction aux divers imprimeurs, ce qui aurait nui à sa présentation.

Ajoutons que la Maison Delavy-Dayer et Cie à Sion, s'est efforcée de donner à l'ouvrage une reliure impeccable et qu'elle y a réussi.

Voilà donc un beau et bon travail qui fait honneur aux artisans de notre canton. En même temps, il rendra service au commerce, à l'industrie, l'agriculture et l'artisanat du pays par les renseignements multiples qu'il fournit.

Que chacun s'empresse donc d'acquérir cet ouvrage utile et même indispensable. En vente au prix de Fr. 12.— plus Icha dans toutes les librairies ou par la Société d'Edition de « L'Indicateur Valaisan » S. à r. l. à Sion.

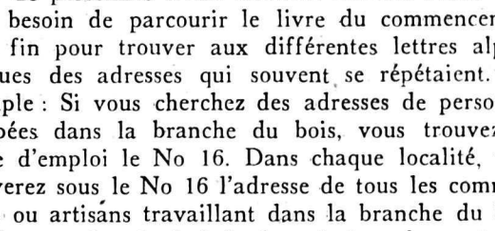

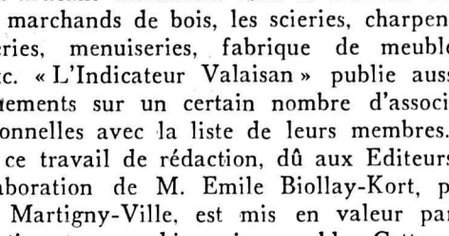

EN PASSANT...

LA TÊTE SOUS L'AILE

Ainsi pendant que la Suisse, au moment du danger, appelait non seulement ses soldats à l'accomplissement d'un dur devoir, mais ses femmes, elle était trahie odieusement par des entrepreneurs qui songeaient plus à leurs propres affaires qu'à celles du pays.

Or, leurs propres affaires n'étaient pas des affaires propres.

L'Auditeur en chef de l'armée a révélé ce scandale aux chroniqueurs indignés avec une mansuétude excessive.

Des fortifications du réduit national n'eussent pas résisté à deux ou trois coups de canon bien centrés, leurs matériaux ne valant pas le diable.

M. E. Ganter du « Courrier de Genève » et M. Ed. Junod de la « Tribune de Genève » ont après M. Perron de « La Suisse » et de « Curieux » exprimé clairement ce qu'ils pensaient de ce décor en carton-pâte.

Mais on ne paraît pas décidé, en haut lieu, à clouer au pilori les coupables.

Surtout, pas d'histoires !

M. Junod écrit notamment : « Pendant la mobilisation de guerre, on a passé par les armes — et on a bien fait — des traîtres dont les agissements, si hideux fussent-ils, étaient certainement moins graves que ceux de messieurs les entrepreneurs qui faisaient élever des fortifications en carton-pâte payées au prix fort comme si c'étaient des redoutes inexpugnables. »

Ces propos seront-ils entendus ou va-t-on continuer à mettre en honneur la politique de l'autruche ?

Il suffit, pour ne pas voir le danger de se mettre ingénuement la tête sous l'aile.

Mais le danger n'en devient que plus difficile à conjurer.

Au lieu de stigmatiser les abus, de dénoncer les coupables aussi bien en cour soient-ils, d'établir publiquement les responsabilités, on se complaît dans le silence.

Or, il n'y a rien de tel pour créer, dans l'opinion publique un sentiment de méfiance.

L'instruction ouverte au sujet des fortifications se poursuit depuis le mois de novembre de.... 1946.

De deux choses l'une :

Ou bien il y a une excuse aux agissements des entrepreneurs mis en cause et à l'aveuglement de certains officiers supérieurs et il faut qu'on le sache afin de ne pas égarer les soupçons.

Ou bien il n'y a pas d'excuse et alors la justice apparaît lente à se mettre en marche.

Dans l'un et l'autre cas une explication s'impose.

Il y a, décidément, beaucoup trop de scandales en Suisse, et sans les réactions de la Presse, on peut se demander si la plupart d'entre eux ne finiraient pas dans les cartons, au mépris d'une justice impartiale.

La crainte où l'on est d'assainir la situation au prix d'un grand balayage affaiblit le régime.

Quel que soit le système politique on ne changera pas les hommes.

Il y en aura toujours qui se laisseront corrompre par l'argent.

Qu'un individu gagne une fortune indûment alors que tant de travailleurs crèvent de misère, cela ne déshonore que lui seul.

Mais s'il jouit de l'impunité, une fois ses fautes reconnues, c'est là que gît le véritable scandale.

Quand, dans un régime, ou un parti, l'on se montre plus enclin à étouffer les affaires malpropres qu'à les réprimer, c'est la condamnation de ce régime ou de ce parti.

Il y aura toujours des trafiquants, des gangsters, des voleurs ou des criminels dans tous les pays du monde.

Rien ne sera perdu jamais tant que la Société n'en sera pas complice ou par laisser-aller ou par veulerie, ou par lâcheté.

Pour en revenir au cas de notre pays, ce n'est pas en stigmatisant les abus qu'il porterait préjudice à son rayonnement, c'est en les passant sous silence.

Nous professons enfin cette opinion qu'on aurait tort de laisser à l'extrême-gauche le soin de s'insurger contre les abus, avec ce défaut d'objectivité qui la caractérise et que c'est à nous, d'abord, à exiger la propreté dans notre pays.

Nous ne voulons ni compromissions, ni arrangements, ni excès de bienveillance et nous approuvons nos confrères des grands journaux de préférer la lumière brutale à la pénombre trompeuse.

A M

Nouvelles du Valais

Grimisuat. — *Deux poids et deux mesures.* — Il y a une année, le 23 février 1949, pour être précis, M. Savioz, Président de la commune, nous adressait l'autorisation pour organiser un bal en plein air à l'occasion de l'inauguration de notre bannière de la Jeunesse radicale-démocratique. Cette autorisation, délivrée par cet administrateur hostile à toute démarche de notre part, était, vous le supposez bien, soumise à certaines conditions bien spéciales. Le bal devait se terminer à 20 heures déjà. Notre groupement s'est vu dans l'obligation de déposer un recours au Préfet du District, qui nous donna satisfaction. D'autre part, lors de criées du dimanche, ce même monsieur, avec véhémence, s'est permis de flétrir notre initiative d'organiser cette manifestation. Le 23 février, il nous écrivait encore ceci : « Je tiens à confirmer mes sentiments de désapprobation en ce qui concerne l'organisation d'un bal pendant le Carême. La situation critique que nous vivons et qui malheureusement va en se développant, devrait suffire à faire comprendre la nécessité d'observer une sobriété parfaite tant dans les mœurs que dans le domaine politique. »

Une année à peine s'est écoulée ; faut-il en conclure que la situation a énormément changé, que le temps du Carême a perdu son caractère d'antan ? Car le bal accordé à un cafetier, le 21 février écoulé, à l'occasion du mardi de Carnaval, et qui s'est prolongé jusqu'à 3 heures du matin du mercredi des Cendres, début du Carême, n'a été l'objet d'aucune intervention de l'autorité. La police locale n'est pas intervenue, comme elle aurait dû le faire et qu'elle aurait certainement fait à notre égard, pour réprimer cet abus néfaste.

Notre section de Jeunesse radicale en est profondément indignée et elle proteste énergiquement. Elle demande qu'une enquête soit immédiatement ordonnée. Elle veut que finisse bientôt cette politique de favoritisme. Messieurs les autorités, êtes-vous vraiment à la hauteur de votre tâche ? Nous demandons formellement que notre démarche soit l'objet d'une mise au point.

La Jeunesse radicale-démocratique de Champlan-Grimisuat.

Savièse. — *Incendie.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie a éclaté à St-Germain. Le feu a pris dans les combles du bâtiment de MM. Léon et Angelin Favre et s'est répandu très rapidement, attisé par un vent violent. Grâce à la rapide intervention des pompiers et aux secours de la troupe cantonnée à Savièse, on parvint à empêcher l'extension du sinistre. Mais le bâtiment Favre est détruit. Les dégâts sont importants, bien que le mobilier ait pu être sauvé.

Verbier. — *Tué par un bonhomme de neige.* — Un enfant de 6 ans, le petit Jacques Fessler, de Morges, en vacances à Verbier, a été pris sous l'écroulement d'un bonhomme de neige, assommé et étouffé. Malgré des soins assidus, on n'a pas pu le ramener à la vie.

St-Gingolph. — *Une « vraie » gare ?* — On annonce qu'un projet des C.F.F. prévoit la construction d'une gare moderne dans la station frontière de St-Gingolph.

On ne peut que se réjouir de cette nouvelle, car les installations actuelles sont insuffisantes.

Espérons que la réalisation de ce projet ne tardera pas et que, grâce à sa « vraie » gare, la sympathique station terminus du « Tonkin » valaisan prendra un réjouissant développement.

Le Trétien. — *(Corr.). — Une omission.* — Le correspondant qui a écrit un article très humoristique sur notre village et qui en connaît les us et la topographie a fait une importante omission. S'il est vrai que le village du Trétien est choyé par la Commune au point de vue autorités et employés subalternes, l'est-il de même pour la route, les chemins vicinaux, les canalisations d'égoûts, etc. ? Ce correspondant a pourtant dû remarquer cette anomalie, mais dès qu'il saura que les citoyens du Trétien, des deux partis, seraient heureux d'y voir remédier, je ne doute pas qu'il mettra tout en œuvre pour aboutir au résultat désiré.

En accordant bien trois voix, elles donnent déjà un joli concert et l'exemple donné, je pense que par la suite il serait possible et même probable que le nombre des membres de la chorale augmente. Ceci pensé et dit, vous verrez, cher correspondant, comme il sera agréable après quelques tournées de Fendant de se sentir le pied solide et ferme sur de bons chemins.

Inspections d'armes dans les communes au mois de mars 1950

Ardon : le 6 mars, pour Ardon et Vétroz ;
Chamoson : le 9 mars, pour Chamoson ;
Fully : le 13 mars, pour Fully et Charrat ;
Saxon : le 14 mars, pour Saxon et Saillon ;
Leytron : le 15 mars, pour Leytron et Riddes ;
Conthey-Pl. : les 16 et 17 mars, pour Conthey.

Pour toutes les questions de détail (programme, obligation de se présenter, prestations, etc.), il faut consulter les affiches placardées dans les communes, ou la convocation publiée dans le « Bulletin Officiel » No 8, du 24.2.1950.

Aux pépiniéristes-arboriculteurs

Nous avisons les pépiniéristes-arboriculteurs valaisans que, comme l'année dernière, tous les plants fruitiers plantés sur territoire valaisan doivent être désinfectés au gaz cyanhydrique, ceci afin de lutter énergiquement contre le Pou de San José. (Arrêté du 29 août 1949). En conséquence, nous prions les intéressés de nous faire connaître à temps leurs intentions à ce sujet afin que nous puissions organiser, sur le même principe qu'en automne dernier, les opérations de gazage. *Station cantonale d'Entomologie.*

Factures « Carnaval ».

Les factures se rapportant à Carnaval 1950 doivent parvenir au Comité, Case postale Martigny, avant le 4 mars prochain.

ASSEMBLÉE de la ligue anti-tuberculeuse du district de St-Maurice

Hier dimanche 26 février se sont réunis en assemblée annuelle de la Ligue les délégués des administrations communales du district. Le président, M. Marcel Revaz, instituteur à Vernayaz, adresse ses souhaits de bienvenue et se félicite chaudement des efforts déployés et des résultats obtenus dans la lutte à laquelle se consacre la Ligue. Deux heureuses nouvelles lui tiennent particulièrement à cœur :

1. C'est la première fois depuis 10 ans qu'une régression de la tuberculose dans le district a été constatée. On n'a pas trouvé de ces malades gravement atteints qu'on envoyait s'éteindre lentement dans des pavillons d'isolement.

Il exprime ses sentiments de gratitude aux infirmières-visiteuses ainsi qu'au Dr Mauderli qui se donne corps et âme à son dispensaire, institution qui fait honneur et qui rend les services les plus salutaires au district.

2. Autre bonne nouvelle : Les comptes de 1949 se soldent par un bénéfice de Fr. 3.642,60. Cet heureux résultat dit-il est la conséquence de la fidélité des communes à verser régulièrement leurs cotisations et à la magnifique réussite de la fête d'Evionnaz dont la section avait charge en 1949 de son organisation. M. le Président Revaz passe en outre à divers sujets qu'il traite avec toute la compétence d'un chef de ligue bien informé. Il est plus de 15 heures quand les objets figurant à l'ordre du jour sont épuisés. Tous les délégués se rendent alors à l'Hôtel de Ville de St-Maurice pour assister à une conférence publique donnée par le Dr Crausaz sur le BCG.

Après avoir suivi avec infiniment d'attention l'intéressant et remarquable exposé de l'éminent spécialiste, exposé qui sera diffusé dans la presse, diverses résolutions, dont voici les principales, ont été acceptées à l'unanimité :

1. Entreprendre dans le district de St-Maurice une intense campagne en faveur de la vaccination par le B.C.G. ;

2. Encourager la distribution du lait dans les classes primaires ;

3. Encourager les Municipalités à construire des douches scolaires ;

4. Envisager l'achat d'un appareil radiographique ultra-moderne ;

5. Insister auprès de nos autorités pour obtenir la gratuité du B.C.G. (faveur encore actuellement concédée par l'Institut Pasteur).

Avis aux pêcheurs amateurs du district de Martigny

Ouverture de la pêche aux canaux : dimanche le 5 mars

Les permis sont délivrés dès le lundi 27 février 1950 par le caissier de la section :

1. Aux guichets de la Banque de Martigny, Closuit et Cie S. A., à Martigny, tous les jours ouvrables de 9 h. à 11 h. 30 ;

2. Le samedi 4 mars, de 13 à 18 heures, au Café de Genève, Place Centrale, à Martigny-Ville.

Le caissier de la Section de Martigny de la FCUPA

CHRONIQUE DE MARTIGNY

Ski-Club - Concours de Verbier.

Hier, malgré la pluie, plus de 80 personnes se déplaçaient à Verbier où se disputait pour la première année les challenges des Maisons Cretton-Sports et Martigny-Excursions, offerts au Ski-Club de Martigny.

Vu le mauvais temps, le danger que présentait le parcours de la Combe des Mines, un slalom fut piqueté de la « Bosse à Peter Lun » au Plateau.

L'essai du Comité de faire une course facile et ne présentant aucun danger, afin de redonner le goût de la compétition à ses membres, a porté ses fruits puisque plus de 35 étaient au départ, dont 7 dames. Bravo !

Le meilleur temps de la journée revint à Alphonse Tornay, Senior I, en 1' 01" tandis que Claudine Darbellay remportait le titre chez les dames. Dubulluit Gaston chez les Juniors et Ruchet René chez les Seniors II. La proclamation des résultats eut lieu à l'Hôtel du Grand-St-Bernard à Martigny. Voici les principaux :

Juniors : 1. Dubulluit Gaston, 1' 13" ; 2. Rausis Roland, 1' 23" ; 3. Peyla J.-C., 1' 25" ; 4. Ruchet Michel, 1' 38" ; 5. Cretton Roland, 1' 42" ; 6. Genoud André, 1' 54" ; 7. Collombin, 1' 57" ; 8. Pillet Eddy, 2' 12" ; 9. Darbellay Michel, 2' 13".

Dames : 1. Darbellay Claudine, 1' 34" ; 2. Moulin Majo, 2' 10" ; 3. Cassaz Mme, 2' 18" ; 4. Bircher Jeanine, 2' 24" ; 5. Méroz Josy, 2' 39" ; 6. Cassaz Jacqueline, 3' 23" ; 7. Rouiller Gilberte, 3' 29".

Senior II : 1. Ruchet René, 1' 12" ; 2. Chappot Marc, 1' 22" ; 3. Moret Marc, 1' 28".

Senior I : 1. Tornay Alphonse, 1' 01" (meilleur temps de la journée) ; 2. Pont Roland, 1' 07" ; 3. Gallay Georges, 1' 07" 2-5 ; 4. Carron Jules, 1' 09" ; 5. Délèze Marcel' 1' 16" ; 6. Tissières Bruno 1' 16" 1-5 ; 7. Stragiotti Roger, 1' 19" ; 8. Gaillard Fernand, 1' 21" ; 9. Roduit Georges ; 10. Rouiller P.-R., ; 11. Pierroz Raymond ; 12. Pagliotti ; 13. Maillard Pierre ; 14. Von Arx Roger.

Sport-Toto : 1. Tornay ; 2. Pont ; 3. Gallay ; 4. Carron ; 5. Ruchet René.

Les règles du football.

Mercredi soir à 20 heures, au Nouveau Collège, M. Craviolini, de Chippis, donnera une conférence sur les règles officielles du jeu. Cette conférence est obligatoire pour les membres du F. C.

Les personnes que le sujet intéresse sont cordialement invitées. Nul doute que tous les fervents de la balle ronde ne laisseront pas passer cette occasion de se documenter plus à fond sur leur sport favori.

NOUVELLES SUISSES

La politique d'exclusive des conservateurs

Après plusieurs assemblées des sections, le Comité central du parti socialiste du canton de Schwytz a pris une décision au sujet des élections complémentaires au Conseil des Etats du 5 mars. Afin de répondre à la politique d'exclusive suivie par les conservateurs, le parti socialiste a décidé à l'unanimité, par esprit de justice électorale, de soutenir la candidature libérale-paysanne de M. Joachim Weber, agriculteur à Schwytz.

Lucerne. — *Dimanche électoral.* — Dimanche, les électeurs de la ville de Lucerne ont été appelés à se prononcer sur trois projets recommandés par tous les partis. Il s'agissait de l'ouverture d'un crédit de 1.885.000 francs pour la construction d'une école, d'un crédit pour le développement d'une promenade et de la modification du statut de la caisse de retraite du personnel municipal. Les trois projets ont été adoptés par de très fortes majorités.

Argovie. — *Un crime.* — Samedi soir, à Kuttingen, on trouvait une veuve de 83 ans, Mme Anna Bolliger-Wehrli, assassinée dans son appartement. La police ne tarda pas à arrêter le meurtrier, un homme de 30 ans, qui a fait des aveux complets. Le vol est le mobile du crime.

Vaud. — A Lausanne, samedi matin, est décédé à l'âge de 68 ans, après une longue maladie, M. Charles Pelet, ingénieur, chef du service cantonal des eaux du Département des Travaux publics.

M. Pelet était bien connu en Valais où il a travaillé comme ingénieur au Monthey-Champéry et au Martigny-Orsières.

* * *

M. Grivaz, un autre ami du Valais, chef du service des forêts de l'Etat de Vaud de 1935 à 1950, ayant atteint la limite d'âge, vient de prendre sa retraite.

M. Grivaz était bien connu de nombreux Valaisans du C.A.S. ainsi que de tous nos ingénieurs-forestiers.

Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

L'écrivain C.-F. Landry à l'honneur

Le Conseil de la fondation de l'exposition nationale suisse 1939 pour les arts et les recherches a décidé d'allouer des subventions à M. C.-F. Landry, à Lausanne, en reconnaissance de son œuvre littéraire, ainsi qu'à M. Sven Stelling-Michaud, à Genève, pour lui faciliter l'achèvement de son ouvrage sur « L'histoire des doctrines politiques ».

LES SPORTS

Football. — *La coupe valaisanne.* — Hier, timide reprise en football avec des matchs comptant pour le championnat valaisan.

A Sion, l'équipe locale se joua de la deuxième de Sierre et lui infligea un 8-0 qui en dit long sur les possibilités des jeunes éléments entraînés par Pinter.

A Martigny, Viège devait également s'incliner par 4-0 devant une équipe qui peut nourrir de légitimes espoirs pour la suite du championnat suisse.

Ski. — *Les championnats suisses à Crans.* — Le mauvais temps a quelque peu gêné le déroulement de ces compétitions nationales préparées avec un soin méticuleux par des organisateurs dévoués et compétents. Toutefois, une foule de sportifs a assisté aux luttes passionnantes qui se sont livrées sur les beaux champs de neige de la station valaisanne pour l'obtention des titres de champions suisses. En l'absence de nos grands as, encore en Amérique, des outsiders purent se mettre en valeur et obtenir la consécration de leurs longs et patients efforts. Les sportifs valaisans applaudirent à la victoire au combiné alpin de Rombaldi, de Montana et de Franz Bumann, de Saas-Fée, au slalom.

Les jeunes Bonvin et Dubost, de Crans, ainsi que René Rey et Julliard, de Champéry, se distinguèrent également et manquèrent de peu l'obtention d'un titre.

Voici les champions suisses 1950 :

Combiné alpin : Alfred Rombaldi, Montana.
Combiné nordique : Jacques Perreten, Les Diablerets.
Descente : Adolphe Odermatt, Engelberg.
Slalom : Franz Bumann, Saas-Fée.
Saut : Andreas Daescher, Davos.
Fond : Fritz Zurbuchen, Kandersteg.

Dames. — Combiné alpin : Trina Vetsch-Steiner, Unterwasser.
Descente : Idly Walpoth, Davos.
Slalom : Renée Clerc, Le Locle.

Juniors. — Combiné 4 (seul titre) : Fritz Forrer, Wildhaus.

BIBLIOGRAPHIE

L'Echo

« L'Echo », la revue mensuelle rédigée par le Secrétariat des Suisses à l'étranger à l'intention de nos compatriotes de l'extérieur, attire l'attention de ses lecteurs sur un problème de la plus grande actualité : celui de la perte de la nationalité suisse infligée à la femme suisse qui épouse un étranger. Ce problème constituera en effet la partie la plus discutée — si ce n'est la plus discutable — du projet de loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse qui sera bientôt porté à la connaissance du public.

Signalons, dans le même numéro de cette revue, une monographie d'un remarquable américaniste, M. Rafaël Girard, originaire de Martigny, dont « Le Confédéré » a eu le plaisir de pouvoir publier une interwiew.

Nouvelles de l'étranger

Les travaillistes gardent le pouvoir

Le résultat final des élections anglaises accorde les sièges suivants aux partis en présence : Travaillistes : 315 (majorité absolue 313) ; Conservateurs : 294 ; Libéraux : 8 ; autres fractions : 3.

On constate immédiatement que la lutte s'est déroulée uniquement entre les deux grands partis de Attlee et de Churchill, les libéraux essuyant une défaite écrasante malgré les espoirs que ce parti nourrissait la veille du scrutin.

On remarque d'autre part que l'avance travailliste a considérablement fondu, pour n'être finalement que de quelques sièges. Dans ces conditions, on se demandait si les travaillistes allaient accepter de reprendre le pouvoir basé sur une aussi faible majorité. Or, on apprend que M. Attlee a déclaré vouloir former le nouveau cabinet.

Les milieux politiques anglais pensent toutefois que l'absence d'une majorité gouvernementale assez forte aura pour conséquence l'obligation de nouvelles élections dans un terme rapproché.

Les commentaires de la presse londonienne

Tout en approuvant la décision prise samedi par les travaillistes de continuer à gouverner le pays, la presse dominicale londonienne estime que la vie de la nouvelle Chambre sera de courte durée et que de nouvelles élections devront avoir lieu cette année, vraisemblablement vers la fin de l'été ou le début de l'automne.

La plupart des journaux estiment que le programme du gouvernement travailliste ne comportera pas de mesures trop sujettes à controverse, telles que les projets de nationalisation de l'industrie du sucre et du ciment et la mutualisation des assurances.

Une attaque aérienne fait deux mille victimes

Selon des informations parvenues à Hong-Kong, 2000 personnes ont été tuées lors d'une attaque aérienne effectuée par l'aviation nationaliste sur Kongmun dans la province du Kuang-tung.

Grosse affaire de titres en Belgique

Dernièrement, on apprenait qu'un retentissant scandale financier avait été découvert en Belgique. De hautes personnalités étaient impliquées dans cette affaire.

Une enquête de la police judiciaire bruxelloise vient de mettre à jour de nouvelles graves irrégularités portant sur plusieurs dizaines de millions de francs.

Le R. P. dominicain Dockx et un notaire de Gand, Jules Fobe, ont été arrêtés.

Le SFIO français pour la réforme électorale

A l'issue de son Congrès, le Conseil national du parti socialiste français s'est déclaré favorable à la demande de réforme électorale formulée par les radicaux.

Le Conseil national a décidé d'autre part de ne pas participer au Gouvernement mais de le soutenir. Le parti s'opposera de toutes ses forces à la réaction de droite ainsi qu'au communisme.

Le vent du Nord

Un brusque retour de froid, accompagné de violentes tempêtes de neige, sévit depuis 24 heures dans la région des Alpes.

A Grenoble des routes ont été coupées et le trafic détourné.

Dans la zone Rhône-Alpes, les bourrasques ont provoqué de fortes perturbations.

Un peu partout, la neige et le froid ont fait leur réapparition alors qu'il y a quelques jours on se serait cru en plein printemps.

La bombe à hydrogène peut détruire notre planète !

La bombe à hydrogène peut, si elle fonctionne, sonner le glas de la race humaine et détruire tous les êtres vivants sur la planète, tel est l'avertissement lancé dimanche par quatre savants atomiques réputés, au cours d'une discussion sur ce problème, radiodiffusée par l'Université de Chicago. Les quatre savants : trois physiciens et un chimiste, se sont défendus de toute intention d'effrayer le public mais ils ont tenu à préciser que les faits exposés par eux sont parfaitement connus des savants soviétiques.

Les châtiments corporels sur l'île de Guernesey.

Guernesey ne veut pas renoncer aux châtiments corporels : le « chat à 9 queues » pour les hommes, les verges de bouleau pour les jeunes gens. En effet, par 23 voix contre 9, le Parlement de cette île anglo-normande a estimé que l'heure n'était pas encore venue de supprimer la peine du fouet, bien que les légistes de la Couronne aient souligné « les dommages irréparables » que la fustigation pouvait causer à un enfant et que l'on risquait toujours de blesser irrémédiablement les condamnés au fouet.

Le Parlement a toutefois élevé de 16 à 18 ans l'âge où un délinquant peut être condamné à la peine de mort.

Réveille-matin

Lui. — Quel tintamarre ils font ce matin, les coqs !

Elle. — Ils sont comme toi, mon chéri, quand tu te lèves de bonne heure. Ils aiment qu'on le sache !

Agitation sociale en France

Le Congrès C.G.T. des syndicats des services publics de la région parisienne, a décidé d'appeler dès lundi le personnel des services publics à se prononcer, par referendum sur un arrêt complet du travail, sans précision quant à la durée.

A Lyon, la grève se poursuit dans plusieurs entreprises du bâtiment et les cadres syndicaux de la métallurgie du Rhône ont décidé d'arrêter le travail « pour une durée illimitée ». A Dunkerque les dockers ont voté le principe d'une grève de 24 heures, à titre d'avertissement, mais n'en ont pas fixé la date.

En Algérie, l'ordre de grève générale lancé par la C.G.T. (communiste) n'a été suivi que partiellement par les cheminots, les dockers, les travailleurs du bâtiment et les employés des services publics. Les chemins de fer ont subi un arrêt d'une heure environ.

L'ordre du jour voté à l'issue du meeting cégétiste s'est accompagné « d'un mot d'ordre impératif » en vue « d'empêcher par tous les moyens » Pierre de Gaulle, Président du Conseil municipal de Paris, de prendre la parole à Alger au cours d'une réunion du Rassemblement du peuple français.

✝

La famille de

Madame Marie-Louise DESLARZES-PASCHE

profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie de tout cœur toutes les personnes qui y ont pris part.

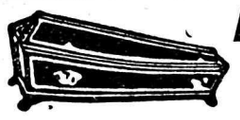

Marc Chappot
Ebénisterie - Menuiserie
MARTIGNY-VILLE
Tél. 6 14 13
Cercueils - Couronnes - Fleurs artific. et naturelles

SOUMISSION

Le Comité d'organisation du 58e Festival des Fanfares radicales démocratiques du Centre, qui aura lieu le 23 avril prochain, met en soumission les postes suivants :

1. Le banquet de midi ;
2. La cantine à boisson ;
3. Le buffet froid ;
4. La tombola.

Les soumissionnaires sont priés de mentionner sur l'enveloppe le poste soumissionné.

Cahier des charges à demander à Henri Barmaz, Salins, Président du Comité d'organisation.

S 28

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

Plus grand, mais au même prix!

A partir de maintenant, demandez le nouveau morceau de savon Sunlight. Il est plus grand! Vendu sans emballage, il a une nouvelle forme merveilleusement pratique. Mais il s'agit toujours de l'excellent et célèbre savon Sunlight, si profitable, avec sa mousse très douce et son frais parfum.

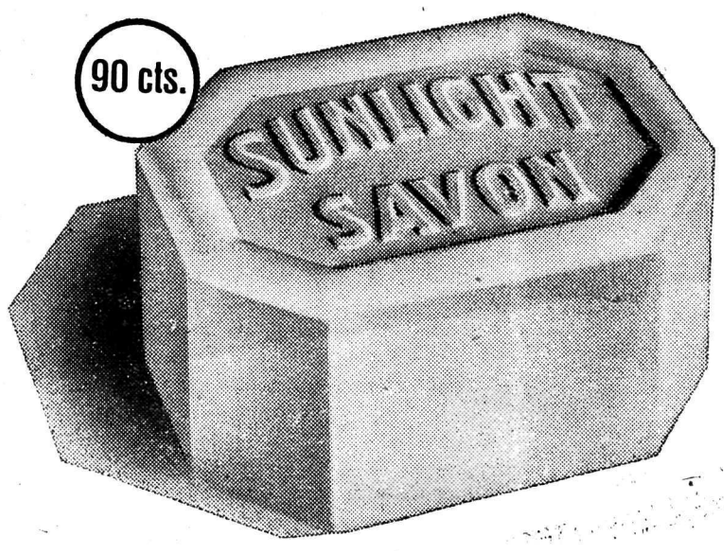

SAVON SUNLIGHT
extra-savonneux, doux et profitable

SUISSE-AUTRICHE

Match de football à Vienne le 19 mars. Voyages collectifs du 17 au 20 mars, départ Lausanne t. compris *train 3e cl.* : Fr. 112.— ; en 2e cl. : Fr. 128.—. Visa collectif. Visite de Vienne, pension, logement, guide. Dernier délai d'inscription : le 6 mars soir. Programmes détaillés et bulletins d'inscription : *« Voyages Lido » S.A.R.L., 14 B. Pl. St-François. Tél. 2 76 98, Lausanne.*

EVIONNAZ

Vente aux enchères

M. Noé Cappelin fils, à la Balmaz s. Evionnaz, offrira en vente par voie d'enchères publiques qui auront lieu le samedi 4 mars 1950 à 17 h. 30, au Buffet de la Gare, à Evionnaz, les immeubles dont il est propriétaire au lieu dit « La Balmaz s. Evionnaz », à savoir :

1) Bâtiment neuf de 2 appartements en parfait état, avec jardin et bûchers ;

2) Pré de 744 m2 situé aux Iles sur Evionnaz.

Pour visiter s'adresser à M. Noé Cappelin fils, à la Balmaz.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire soussigné.

Benjamin Fracheboud, notaire, Monthey.

Agriculteurs-viticulteurs !

Demandez :

L'HUMUS-BENY

25 ans de succès

La Maison qui a toujours livré pendant la guerre.
Le plus puissant des engrais organiques : remplace le fumier dans toutes les cultures.
La seule solution dans les périodes de crise, qui procure les bénéfices.

H. BENY, La Tour-Vevey.

Fédération Valaisanne des producteurs de lait, Sion — Tél. 2 14 44

ou son représentant : *Lucien Cottagnoud, Vétroz* Tél. 4 12 47

Offres et adresses sous chiffre

Pour toutes demandes d'adresses on est prié de se référer au numéro de contrôle figurant dans l'annonce.

Inutile de demander l'adresse pour les annonces portant la mention : *« offres écrites »* ou s'adresser *par écrit*, etc.

Publicitas S. A., Sion.

Du bon

fromage 1/4 gras

vieux, bien fait, 5 kg Fr. 2.20, 15 kg. Fr. 2.10, 20 kg. Fr. 2.— par kg.

Fromage maigre centrifuge, bien mûr, tendre, 5 kg. Fr. 1.80, 15 kg. Fr. 1.70, 20 kg. Fr. 1.60 par kg.

Garantie de reprise pour tout envoi ne satisfaisant pas !

WALTER BACHMANN
fromage en gros, *Lucerne 12*

On demande une

JEUNE FILLE

pour tenir un ménage de 4 personnes. *Mme Cheseaux, Saxon. Tél. 6 23 13.*

On cherche une jeune fille de confiance comme

sommelière

et aide de ménage. S'adresser à Clovis Boson, Café du Chavalard, Fully. Téléphone 6 30 59.

Jeune garçon ou jeune fille

de 16 ans, est demandé par magasin d'alimentation et laiterie pour aider à porter le lait et travaux de magasin. Entrée de suite. Faire offre sous chiffre *P 1794 N, à Publicitas, Neuchâtel*, avec prétentions de salaire.

Cherchons

Femme

sachant faire la cuisine

Café de la Frontière, Versoix.

A louer

appartement

de deux pièces, chauffage et eau chaude gén. S'adresser sous chiffre *903, à Publicitas, Martigny.*

J'offre à vendre une

pompe à moteur

« Piccollo », état de neuf.
David MAYE, Chamoson

LOTERIE ROMANDE

plus que 5 jours !

TIRAGE À RENENS

UNE SENSATION AUTOMOBILE

qui stupéfie les experts ★

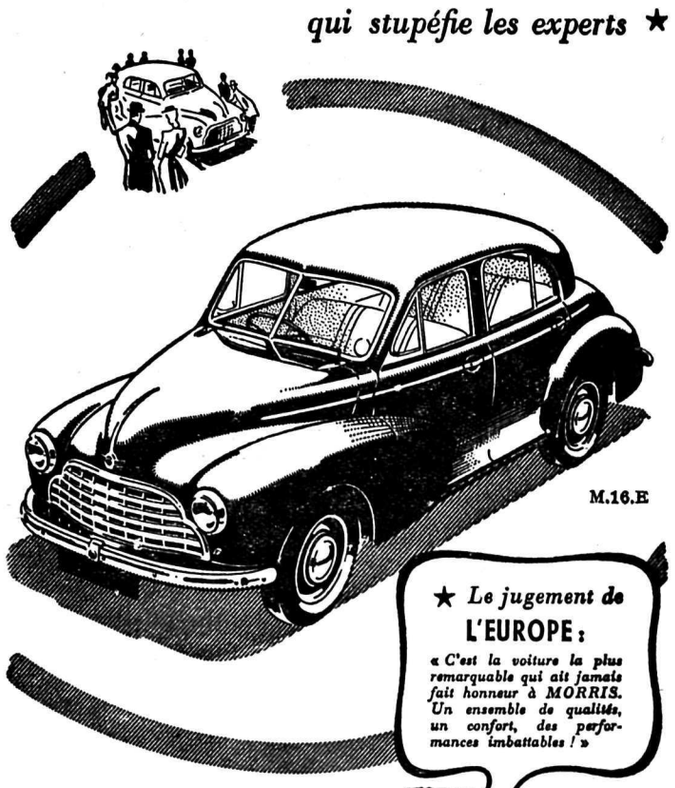

★ *Le jugement de* L'EUROPE :

« C'est la voiture la plus remarquable qui ait jamais fait honneur à MORRIS. Un ensemble de qualités, un confort, des performances imbattables ! »

Partout, la MORRIS OXFORD fait sensation. Ses lignes séduisantes, son moteur nouveau d'une extraordinaire puissance, ses roues avant indépendantes, son confort perfectionné, ses multiples raffinements de détail en font une voiture idéale à conduire dans le monde entier.

MORRIS Oxford

Agent pour le Valais :

U. Zufferey - GARAGE DE SIERRE - Sierre

Sous-agents:

A. Fellay, GARAGE du Grd St-BERNARD, Martigny

M. Audi, GARAGE EXCELSIOR, Naters-Brigue

Profitez des prix actuels
N'attendez pas une hausse probable.

Le jus de pommes

maintenant surtout parce qu'il réchauffe tout en désaltérant

HERMES 2000

«PLAISIR D'ÉCRIRE»

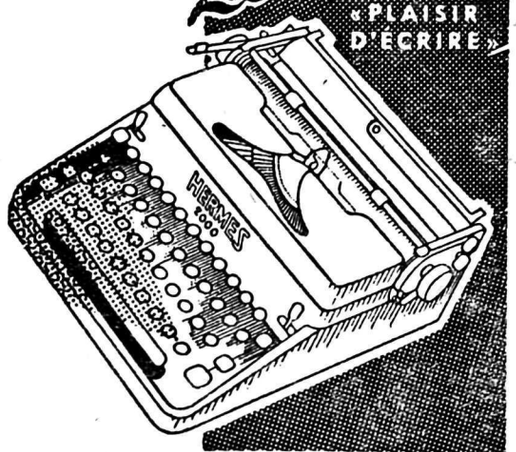

Aussi maniable qu'une portative — aussi précise qu'une grosse machine de bureau, la « 2000 » vous assure un courrier impeccable.

OFFICE MODERNE • SION

OLIVIER-ELSIG

L'Union romande des Invalides

engagerait dès le 1er mars, pour le canton du Valais

VOYAGEURS

première force avec longue pratique clientèle particulière. Situation stable et intéressante. Connaissances désirées : branche textile, brosserie et produits d'entretien. Seuls, candidats pouvant prouver chiffres antérieurs sont priés de faire offres à l'Organisation de vente de *l'Union Romande des Invalides, 3, rue du Lac, Lausanne.*

PIANOS

Neufs et occasions

Hallenbarter & Cie. Sion

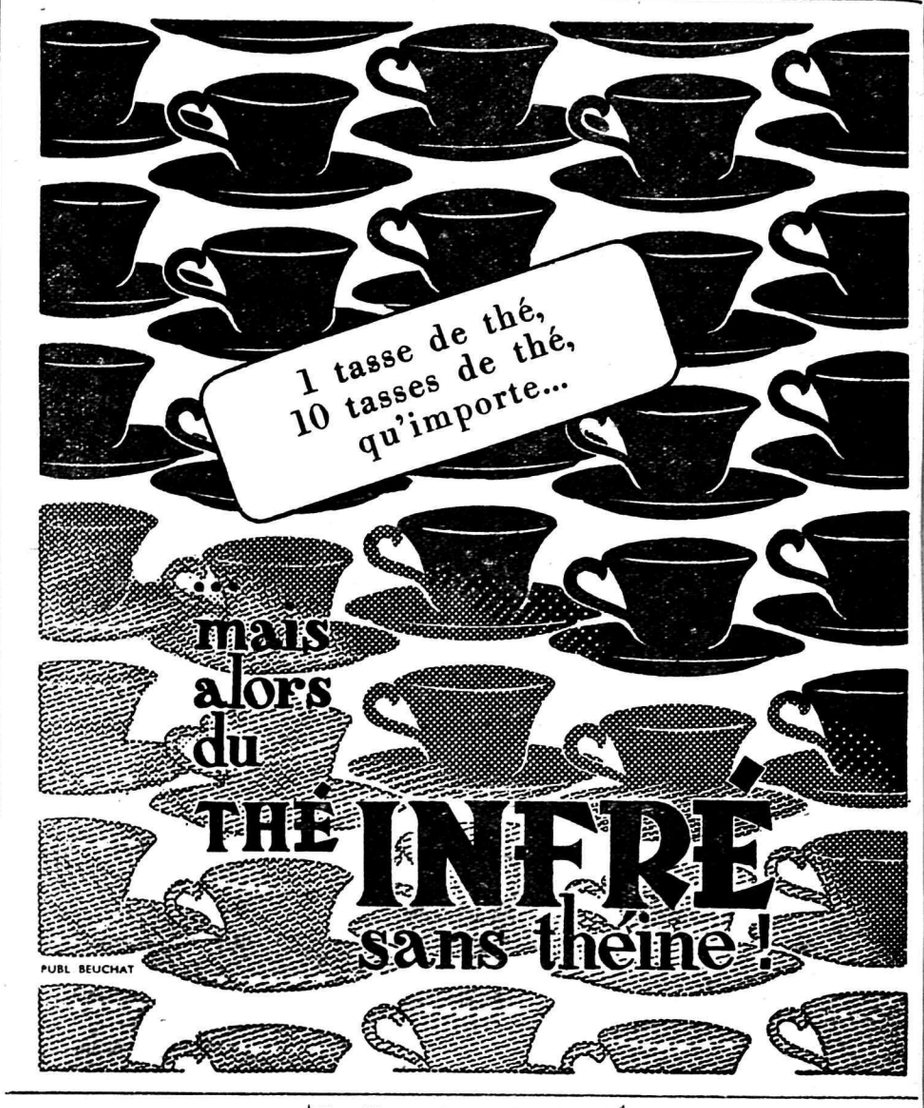

TOUS LES MERCREDIS

BOUDINS À LA CRÈME

Saucisses aux choux à la mode paysanne

BOUCHERIE CLAIVAZ

MARTIGNY - Tél. 6 14 37

Famille anglaise (2 enfants) cherche

BONNE

de langue française

3 livres par mois. Voyage éventuellement payé. Mrs. Nangle, Mattiscombe Stockenham, Kingsbridge, South. Devon. Renseignements : Genève 8.08.28.

JEEP

A vendre une jeep neuve dernier modèle, Fr. 8600.–

Garage Lugon, Ardon

Téléphone 4 12 50

27

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ »

LE LOURD SECRET

par Yvonne Deniselle

— Je suis venue... répéta-t-elle.

Il l'interrompit :

— Chérie, je t'en prie, assieds-toi.

Elle coupa court à l'invite :

— Il se passe une chose grave, très grave pour vous, dont j'ai voulu vous avertir. C'est la seule raison pour laquelle je suis là.

Guy ne broncha pas. Son expression se fit plus dure, tendue. Sans le quitter des yeux, Jacqueline poursuivit avec netteté :

— Vous êtes accusé d'escroquerie, et l'on va vous arrêter aujourd'hui même.

Un bref tremblement des lèvres trahit, seul, son émoi. Il eût dû bondir sous l'insulte. Pris au dépourvu, il se mit à rire.

Mais sa voix sonnait faux et son rire ricanait en grimace. Et comme Jacqueline continuait de le scruter fixement, il faiblit malgré lui et, renonçant subitement à crâner, reprit d'une voix inquiète :

— De qui tiens-tu ce renseignement ?

— Je ne puis vous le dire.

Instantanément, son masque prit une expression violente :

— Il faut que je le sache.

— J'ai promis le secret.

— Qu'importe le secret entre nous, alors qu'il y va de ma vie !

— Guy ! prononça Jacqueline dans un cri étouffé. Guy ? Alors... c'est vrai ?

Il détourna la tête :

— Dites-moi ? Oui ou non, est-ce vrai ?

Faisant volte-face, il se déroba aussitôt :

— Ah ! chérie... quoi te répondre ?... Je ne sais plus. J'ai été entraîné plus loin que je n'aurais dû... que je n'aurais voulu...

— Oh ! oh ! C'est épouvantable ! murmura Jacqueline.

— Que veux-tu ? Oui, tu as raison, c'est affreux ! Mais il faut savoir aussi comment les choses s'engrènent malgré soi, en dehors de soi !.. Par nécessité, on commet une légère imprudence, et puis, les événements vous poussent, chacun vous harcèle, on va... on va... Tout s'enchaîne... Et quand la réussite vous grise, on ne discerne plus !

Il avança, les mains tendues. Elle se recula avec vivacité :

— Jacqueline !

— C'est affreux ! Ne me touchez pas !

— Mais, que crois-tu donc ? Toi, d'habitude si forte, tu es là comme une petite fille apeurée. De quoi as-tu peur ?.. Je me défendrai. Ce n'est pas moi le responsable... ou, en tout cas, le seul responsable ! Que je sois inculpé et que l'affaire présente certaines difficultés, soit ! Mais tu peux être tranquille, ils ne me tiennent pas encore !

Il attendait une réponse, un mot... Jacqueline demeurait immobile. Il reprit :

— Et puis, la chance peut tourner de mon côté. Alors, je rembourserai, c'est même indispensable pour rattraper mon crédit. Tu me connais. J'ai été trop confiant dans mon étoile ! Je m'emballe, j'aime la vie... Quand on a goûté au luxe, au vrai, on a beau sentir que le danger vous guette, on ne sait plus y renoncer ! Pourquoi me regardes-tu de la sorte ? Jacqueline... Allons, quitte cet air sévère... Si tu es venue à moi dans un tel moment, si tu es venue, sans même que je t'appelle, c'est que... c'est que, sans doute, toi, tu peux m'aider ?

Elle le considérait avec une douloureuse commisération. En lui, aucune droiture, aucune fierté, aucun sentiment d'honneur, mais l'humilité pitoyable du bandit qui cherche des expédients... Et c'était là, ô tristesse ! le père de son enfant !

— Micheline ! Ma pauvre petite Micheline ! gémit-elle tout bas.

Des larmes de honte montaient à ses paupières. Elle s'appuya au rebord de la table.

Micheline ! Comment Guy n'avait-il pas songé plus tôt à se servir de cet atout ! Il était sûr, maintenant, d'obtenir de Jacqueline ce qu'il voudrait.

— Micheline ! Notre enfant ! Jacqueline, ma chérie, oui, pour elle, pour elle surtout ! Il faut à tout prix que je me tire de cette impasse. C'est que, vois-tu, je l'adore, ma petite Micheline !

Tout cela sonnait faux, sentait le théâtre ! Jacqueline, cachant son front dans ses mains, se mit à pleurer nerveusement. Il continua :

— Jacqueline, crois-moi, je l'adore, cette petite ! Si tu savais... Depuis que je l'ai retrouvée là, miraculeusement avec toi, je ne pense qu'à elle ! L'autre jour, j'ai volé, en la coupant, une mèche de ses cheveux... Il me semble que je ne pourrais plus jamais à présent me séparer d'elle...

— Et toi, ma Jacqueline... Tu sais bien, n'est-ce pas, que je t'aime toujours ?

Il tâchait de l'étourdir sous un flot de phrases tendres :

— J'ai tant de remords ! Je souffre... je souffre ! Il faut avoir pitié... Ah ! j'ai été fou !

Jacqueline pleurait toujours.

— Jacqueline... Ne pleure pas ainsi. Regarde-moi...

Et il ajouta d'une voix plus basse :

— J'ai tant besoin de ton pardon !

Perdue dans ses larmes, elle continuait à ne pas répondre. La tête lui faisait mal. Elle avait l'impression que ses tempes se trouvaient prises dans un étau. Il reprit :

— Tes petites mains, Jacqueline... laisse-moi les prendre. Si tu me les abandonnes, c'est que tu m'as pardonné.

Et, joignant le geste à la parole, doucement, il détacha ses mains de son visage en pleurs et les attira vers lui. Elle ne s'en rendait même pas compte. Et puis, qu'importait ce geste inutile ? La réalité brutale seule comptait. Demain, tout à l'heure, Guy de Castel-Bertine serait arrêté. Son honorabilité à elle serait à jamais compromise et la honte en rejaillirait, par sa faute, sur les deux êtres qu'elle aimait, sur Micheline et sur Gilbert.

— Qu'allons-nous faire ? Qu'allons-nous faire ? dit-elle, les yeux égarés.

— Chérie... ce que nous allons faire ? Mais ne te désole pas ! Tu vas voir, à nous deux, nous trouverons bien moyen d'en sortir ! Voyons...

— Il faut que je m'en aille tout de suite. Il faut que je parte.

Elle disait cela et ne bougeait pas. M. de Marbel l'attendait. Dans une minute, elle serait devant lui. A présent que tout son espoir s'était effondré, que lui dirait-elle ? Une pudeur la retenait tout à coup d'aller lui raconter ces choses.

Guy repartit :

— Pourquoi faut-il que tu t'en ailles ? Avant que nous quittions, nous devons prendre une décision. Les heures comptent.

— Quelle décision ?

— Je ne sais pas, moi ! Mais j'imagine que, puisque tu es venue, c'est que ta situation, ton mari, te permettent de...

— Quoi ?

— Enfin, vous ne paraissez pas dans la gêne. J'aime à croire même que tu es assez heureuse. Alors...

— Alors ? répéta-t-elle, le forçant à préciser.

Il crut pouvoir se lancer :

— Alors, vous devez avoir des relations influentes ? De Marbel, le gouverneur, déjà, et d'autres, hein ? Et puis toi, avec un peu d'adresse... En sachant t'y prendre avec ton mari... Comme il t'aime, ce ne sera pas très difficile... Vois-tu, si tu pouvais obtenir de lui une somme d'argent, cela arrangerait peut-être beaucoup mes affaires.

Elle eut un haut-le-corps. Il reprit vivement :

— Oh ! rassure-toi... pas une somme énorme, bien entendu. Mais simplement de quoi faire patienter toute cette bande féroce, de quoi témoigner de ma bonne foi. Je ne te demande pas l'impossible... Sous quel régime êtes-vous mariés ?

Elle le toisait en silence. Ah ! pourquoi était-elle venue ?

— Jacqueline... Jacqueline... réponds-moi. C'est pour notre bien à tous deux ce que je te propose. C'est pour notre petite Micheline.... pour notre enfant...

Cette dernière manœuvre la dressait, révoltée, prête tout d'un coup à la lutte :

— Taisez-vous ! N'ajoutez rien. Je n'en ai déjà que trop entendu.

Il recula de deux pas. Frémissante, elle poursuivit :

— Je vous méprise. Ah ! il ne vous suffit pas d'avoir agi en voyou, d'être un bandit, un voleur ! Vous voudriez compléter votre répugnant personnage...

Frondeur, il se précipita vers elle, les poings serrés, l'air méchant :

— Ah ! pardon, ma chère... (et sa voix devint soudain âpre et sifflante) si vous le prenez sur ce ton-là, il pourrait vous en coûter gros ! Qu'êtes-vous venue faire ici, chez moi ? Qui vous croirait si vous osiez vous défendre ? N'oubliez pas que je vous tiens et que, quand il me plaira, je peux vous perdre.

(A suivre).

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.